



GRAND CONSEIL

Question orale - 24_HQU_5 - Loïc Bardet - Soutien à la pêche dans le Lac de Neuchâtel : quel avenir ?

Texte déposé :

Fin novembre 2023, le Conseil d'Etat a validé la modification de l'art. 35 du concordat sur la pêche dans le Lac de Neuchâtel afin de formaliser le soutien financier aux pêcheurs professionnels décidé en 2021 par les Cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg. Il s'agissait de leurs aider à faire face à la diminution des effectifs de certaines espèces, notamment les corégones. Or, il se trouve que ce soutien financier n'est garanti que jusqu'en 2024.

Est-ce qu'une prolongation est déjà envisagée par les cantons concordataires ?

Conclusion :

Cosignatures :